



Ouagadougou, le 10⁷ AOUT 2025

Communiqué n°2025-

1216

/MESRI/SG/UJKZ/P

**relatif au recrutement des étudiants au master en Démographie
à l'Institut Supérieur des Sciences de la population (ISSP)
Session 2025-2026**

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), **un recrutement d'étudiants en première année** de Master recherche en démographie au titre de l'année académique 2025-2026.

La capacité d'accueil du Master est de trente (30) étudiants.

Le recrutement se fera sur test après examen des dossiers de candidature.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le recrutement se fera suivant deux types de tests : un test de type A et un test de type B.

Peuvent faire acte de candidature au test de type A, les ressortissants d'un pays d'Afrique subsaharienne francophone :

- a. titulaires d'au moins une licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent par les services compétents en la matière obtenue dans l'une des disciplines suivantes :
 - **Démographie ;**
 - **Géographie ;**
 - **Sociologie ;**
 - **Anthropologie.**

Peuvent faire acte de candidature au test de type B, les ressortissants d'un pays d'Afrique subsaharienne francophone :

- a. titulaires d'au moins licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent par les services compétents en la matière obtenue dans l'une des disciplines suivantes :
 - **Sciences économiques ;**
 - **Statistique ;**
 - **Mathématiques ;**
 - **Physique-Chimie ;**
 - **Sciences de la Vie et la Terre ;**
 - **Informatique.**

Par ailleurs, les candidats détenteurs d'un diplôme d'Etat de docteur en Médecine ou en Pharmacie sont éligibles pour le test de type B.

2. DÉROULEMENT DES TESTS

- a. Les épreuves des tests qui auront lieu au centre unique de Ouagadougou à l'Université Joseph KI-ZERBO se dérouleront aux dates et heures ci-après :

TEST	DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE
Type A/B	19 septembre 2025	08h00- 12h00	Culture générale (épreuve commune)	04h
		14h00- 18h00	Mathématiques (A et B)	04h
Type A/B	20 septembre 2025	08h00- 12h00	Probabilités et Statistiques (A et B)	04h

- b. L'heure limite d'accès dans les salles de composition est impérativement fixée à 7h00 pour les épreuves du matin et à 13h00 pour les épreuves de l'après-midi ;
- c. Le programme des épreuves du concours est celui du cycle de licence ;
- d. Les résultats définitifs du concours seront publiés par note d'information de l'Université Joseph KI-ZERBO et affichés à l'ISSP ;
- e. Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

3. DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure deux ans répartis sur quatre semestres. Les cours sont en présentiel et se déroulent le jour.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

1. Une photocopie certifiée conforme des pièces suivantes :
 - a. un acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
 - b. un diplôme /attestation de Licence (au moins) ou un diplôme d'Etat de docteur en médecine/pharmacie indiquant si possible les mentions obtenues ;
 - c. le relevé des notes de tout le parcours de la Licence (L1, L2, L3) et éventuellement de la Maîtrise/DEA/DESS pour les candidats ayant atteint ce niveau ;
 - d. le relevé des notes, la notification officielle de la mention ou le PV de soutenance pour les candidats ayant un diplôme d'Etat de docteur en médecine/pharmacie ;
 - e. une attestation de travail s'il y a lieu ;
 - f. le diplôme du baccalauréat.

5. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera **obligatoirement en ligne** sur la plateforme CampusFaso à travers le lien <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>, du 11 août au 15 septembre 2025 à 23H GMT.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à quinze mille cinq cent francs (15 500F) CFA payables sur la plateforme CampusFaso via **Coris Money, Moov Money ou Orange Money**.

6. FRAIS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

Les candidats retenus non bénéficiaires d'une bourse devront s'acquitter des frais d'inscription et de formation ainsi qu'il suit :

	Ressortissants d'un pays de l'UEMOA		Ressortissants d'un pays hors zone de l'UEMOA
	Régime étudiant	Régime particulier	Tout régime
Frais d'inscription	16 500 FCFA/an	51 500 FCFA/an	252 000 FCFA/an
Frais de formation	300 000 FCFA/an	300 000 FCFA/an	300 000 FCFA/an

7. BOURSES D'ÉTUDES

Les dix (10) meilleurs candidats admis au test de recrutement bénéficieront d'une bourse d'exemption des frais de formation de 300 000 FCFA/an pour les deux années d'études.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- a. Les notifications et résultats seront publiés au plus tard **le 30 septembre 2025** et les cours débuteront **en octobre 2025**.
- b. Pour le cas spécifique des travailleurs admis au test, une attestation de disponibilité est requise pour valider l'admission.
- c. Pour toute information, prière contacter :

La Direction Adjointe en charge des affaires académiques : Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), 03 BP 7118 Ouagadougou 03 - Burkina Faso ; Email : directionadjointe@issp.bf.

aucun dossier incomplet ne sera examiné.

P/Le Président et par délégation,
Le Vice-Président chargé des
Enseignements et des Innovations
Pédagogiques



Dr Bernard ZOUMA

Maître de Conférences

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

Ampliation :

- Large diffusion